

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2019 – 20H30

Membres présents : Marie-Françoise BUNOUST, Simone DÉLIOT, Évelyne FEIN, Jean-Louis FUMEY, Marie Françoise GIRARDET, Nicolas GIRARDET, Agnès LAURENT, Sylvie LUCCISANO, Didier PAINEAU, Ludovic PICOD, Véronique REVEILLON,

Membres absents excusés : Jean-Baptiste CAU, Vincent DUMETIER et Bernard SÉNÉ qui donne procuration à Didier PAINEAU

Secrétaire de séance : Agnès LAURENT

ORDRE DU JOUR :

Demande de rajout d'un point à l'ordre du jour pour l'actualisation des tarifs de la fourrière automobile acceptée à l'unanimité

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 novembre 2019

- 1. Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service Assainissement et Eau potable 2018**
- 2. Déclassement d'une parcelle publique dans le domaine privé de la commune**
- 3. Projet définitif d'aménagement du centre bourg**
- 4. Questions diverses.**

Approbation du PV du conseil du 12 novembre 2019 à l'unanimité

- 1. Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service Assainissement et Eau potable 2018**

Après présentation des rapports sur le prix et la qualité du service Assainissement et Eau potable 2018, le conseil adopte les rapports à l'unanimité

2. Délai de voirie : traie du bout d'Amont

Suite à l'accord de principe du conseil municipal en date du 5 juin 2018, un bornage par le cabinet Robert géomètre à Saint Vit a été réalisé dans l'impasse du Ch du Bout d'Amont. Le conseil a accepté de vendre une parcelle pour 1a15ca à Monsieur et Madame FAUVERNIER Alain au prix de 10 € le m².

Pour rédiger l'acte notarié, il convient de céder ce délai de voirie au profit de M. et Mme FAUVERNIER sachant que ce délai ne remet pas en cause l'accès au terrain des autres propriétaires riverains dont la largeur est conservée.

Le conseil donne son accord et autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches en ce sens et à signer les documents relatifs à cette vente.

VOTE: POUR à l'unanimité

3. Projet définitif d'aménagement du centre bourg

Présentation du projet d'aménagement du centre bourg en 2 phases.

La phase 1 sera réalisée en 2020 et concernera l'aménagement de la Grande Rue de la Route de la Saline jusqu'à la Place.

La phase 2 concernera l'aménagement de la Rue Jouffroy d'Abbans en 2021-2022.

4. Fourrière automobile : actualisations des tarifs

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles afin d'avoir une tarification unique sur l'ensemble des communes membres du groupement, à savoir :

Désignation (tarifs encadrés* selon arrêté ministériel du 02/08/2019)	Catégories de véhicules	Tarifs 2019	Tarifs 2020
Opérations préalables*	Véhicules PL > 3,5 t	22,90	22,90
	Voitures particulières	15,20	15,20
	Autres véhicules immatriculés	7,60	7,60
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles et quadricycles à moteur non soumis à réception	7,60	7,60
Enlèvement ou restitution sur place*	Véhicules PL 44 t > PTAC > 19 t	274,40	274,40
	Véhicules PL 19 t > PTAC > 7,5 t	213,40	213,40
	Véhicules PL 7,5 t > PTAC > 3,5 t	122,00	122,00
	Voitures particulières	117,50	120,18
	Autres véhicules immatriculés	45,70	45,70
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles et quadricycles à moteur non soumis à réception	45,70	45,70
Garde journalière*	Véhicules PL > 3,5 t	9,20	9,20
	Voitures particulières	6,23	6,36
	Autres véhicules immatriculés	3,00	3,00
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles et quadricycles à moteur non soumis à réception	3,00	3,00
Expertise*	Véhicules PL > 3,5 t	91,50	91,50
	Voitures particulières	61,00	61,00
	Autres véhicules immatriculés	30,50	30,50
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles et quadricycles à moteur non soumis à réception	30,50	30,50
Intervention enlèvement véhicules brûlés	Tous véhicules	155,00	155,00
Intervention sauvegarde des véhicules (inondation, véhicules volés)	Tous véhicules	100,00	100,00
Jour de garde pour véhicules sauvés des eaux, volés ou brûlés - À compter du 11 ^{ème} jour	Tous véhicules	6,19	6,19
Jour de garde supplémentaire dans le cadre d'une enquête judiciaire	Tous véhicules	3,20	3,20

L'ensemble des frais occasionnés par l'enlèvement, le gardiennage et l'expertise d'un véhicule sont imputables à leur propriétaire, même en cas d'abandon délibéré et destruction de ce dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les tarifs appliqués au service de fourrière à véhicules de la ville de Besançon.

VOTE: POUR à l'unanimité

5. Questions diverses

- La toiture de M. Dicarlo sera refaite aux normes
- Passage piéton Rte de la Saline : le service STA du Département et le cabinet BEJ ont étudié un emplacement avec éclairage. C'est le Département qui prendra la décision finale
- Plusieurs plaques de rues ont disparu
- Vente de la parcelle 4 au lotissement ; la tranche 1 est vendue dans son intégralité

Séance levée à 21h45